

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation :
25/03/2026

Date de l'affichage :
25/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 30 mars à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillot, Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie Dominguez, Léna Foulon, Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Kati Moulet, Gaël Santucci, Tricou Sébastien, Isabelle Pinon, Philippe Tranchant, Laurent Michel
Procuration : Madame Karine Dupont Donne procuration à Madame Lydia Demunck

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Fabian Herrero

Délibération n°D2026_17 : Désignation des délégués au Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Eaux Usées (SMTTEU)

Monsieur Tricou expose :

1 – Création et composition du Syndicat mixte de transport et de traitement des eaux usées :

Il est composé de deux communes : Aubord et Bernis. Bernis étant membre de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole qui a la compétence assainissement, les membres du syndicat sont donc la commune d'Aubord et la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Le siège social est situé à la mairie d'Aubord. Le Président sortant en était le Maire sortant d'Aubord.

2 – Les missions du Syndicat mixte de transport et de traitement des eaux usées :

Le syndicat a pour objet la réalisation et l'exploitation de tous les ouvrages et installations communes nécessaires au transport et au traitement des eaux usées des deux collectivités. Il collecte et canalise les eaux usées depuis l'extrémité des réseaux de chaque commune jusqu'à la station intercommunale d'assainissement. Le syndicat est administré par un comité composé de huit délégués titulaires, dont quatre appartenant au conseil municipal de la commune.

Soumis au vote : proposition de ne pas procéder à la désignation des membres à bulletin secret

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation des membres des commissions municipales au scrutin secret selon les dispositions de l'article L2121-20 du CGCT ou décide de maintenir le vote à bulletin secret.

Liste 1 : 4 titulaires : André Brundu, Sébastien Tricou, Lydia Demunck, Didier Lebois

Résultat du vote :

Nombre de votants : 19

Vote nul : 0

Exprimés : 19

Liste A : 19 voix

Sont élus : Titulaires : André Brundu, Sébastien Tricou, Lydia Demunck, Didier Lebois

Le secrétaire de séance



Le Maire, André BRUNDU

